

L'hon. J. H. KING: C'est le préposé aux achats du ministère.

M. SHAW: Le ministère des Travaux Publics comprend-il une subdivision des achats distincte ou ce département dépend-il du comité du cabinet qui a à s'occuper des achats?

L'hon. J. H. KING: Du comité du cabinet, mais il existe une organisation dans le ministère.

M. SHAW: Si j'ai bien compris l'honorable ministre, on demande des soumissions pour l'achat des matériaux, et le reste des travaux est fait en régie?

L'hon. J. H. KING: Oui.

M. SHAW: Selon moi, le département devrait, aussi souvent que faire se peut, demander des offres embrassant toute l'entreprise, parce qu'il n'y a pas de pratiques répréhensibles à craindre dans ce cas.

L'hon. J. H. KING: Je conviens avec mon honorable ami que c'est ce qu'il faut faire pour les nouveaux travaux.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre admet absolument le principe sans jamais le mettre en pratique.

M. SHAW: Je veux qu'on l'applique.

Le très hon. M. MEIGHEN: La dernière réponse du ministre a été l'éloge des travaux exécutés en régie. Voici comment il procède. Il y a une entreprise de \$10,400 à exécuter, et le ministre envoie sur les lieux notre ingénieur pour engager les ouvriers. Nous n'avons pas à nous demander quelles sont les instructions quant aux gens qu'il doit employer, à ceux qui doivent les lui désigner et au choix des surveillants. Puis, on demande des soumissions ou, plutôt, des enchères pour la fourniture du bois. On a recours à la liste des favoris du département pour savoir d'où doivent venir les offres.

L'hon. M. GRAHAM: Comptez-vous que nous nous servirons de celle qui s'y trouvait?

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre aurait fort à faire pour la trouver. Ensuite, l'entreprise commence. Lorsqu'il survient une élection complémentaire, comme à Portage-la-Prairie au moment de la fameuse entreprise de \$65,000 à \$70,000 pour réparer les dégâts...

M. HUGHES: Le chef de l'opposition songe au bassin de radoub de Victoria.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le surintendant tient les ouvriers bien disciplinés, les amène voter en bandes et ainsi de suite. Ce sont là les conséquences de l'exécution des travaux en régie, et c'est aussi le châtiement

que le contribuable subit en fin de compte. Il y a toute la différence au monde entre ce système et celui des soumissions, comme le ministre le sait fort bien. Le système des soumissions peut s'appliquer à presque tout. D'un autre côté, il est facile de trouver une excuse pour ne pas l'appliquer, ainsi que de découvrir quelqu'un qui se charge de ce soin. Cependant, un ministre qui a de la poigne l'applique sans avoir à invoquer bien des excuses.

(Le crédit est adopté.)

Baie du Vin (N.-B.).—Réparations du quai, \$1,000.

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est une nouvelle réparation nécessitée par l'ouragan du mois d'octobre, n'est-ce pas?

L'hon. J. H. KING: Non; il s'agit de remplacer des longrines vermoulues, de renouveler le tablier et les recouvrements entre le remblai de l'abord et la tête du quai. Il y a quatre travées d'une longueur totale de 194 pieds.

Le très hon. M. MEIGHEN: Quel comté?

L'hon. J. H. KING: Northumberland.

Le très hon. M. MEIGHEN: Combien y a-t-il de quais dans Northumberland?

L'hon. J. H. KING: Je l'ignore.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le sous-ministre peut le dire.

L'hon. J. H. KING: Je le pense pas.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre, n'a-t-il pas d'additionneuse automatique? Qui a représenté que le quai avait besoin de réparations?

L'hon. J. H. KING: L'ingénieur de la région.

Le très hon. M. MEIGHEN: Quel est son nom?

L'hon. J. H. KING: M. Stead.

Le très hon. M. MEIGHEN: Où se trouve son poste?

L'hon. J. H. KING: A Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Le très hon. M. MEIGHEN: Comment connaissait-il l'état du quai de cet endroit?

L'hon. J. H. KING: C'est son affaire.

Le très hon. M. MEIGHEN: Fait-il des tournées?

L'hon. J. H. KING: Oui.

Le très hon. M. MEIGHEN: Est-il tenu de voyager pour inspecter les quais?